



A compter des vacances d'été 2017, les 5 accueils de loisirs du territoire fonctionneront uniformément et pourront accueillir vos enfants tout l'été mais aussi sur toutes les vacances scolaires

Les horaires d'ouverture seront de 8h30 à 17h30 avec un accueil « garderie » dès 7h00 et jusqu'à 19h00. Cette garderie est facturée par enfant 1 € le matin et/ ou 1 € le soir

La tarification, en fonction des ressources de la famille, sera identique et aura la même base de calcul (le Quotient Familial de la CAF). Le règlement se fera désormais à l'inscription.

Cet été les accueils collectifs de mineurs sont ouverts du 10 juillet au 1er septembre 2017

L'accueil de loisirs de **Bézu Saint Eloi** accueillera les enfants de 6 à 10 ans et sera ouvert du 10 juillet 2017 au 4 août 2017.

L'accueil de loisirs de **Vesly** accueillera :

- les enfants de 3 ans à 5 ans et de 11 ans à 15 ans et sera ouvert du 10 juillet 2017 au 05 août 2017.
- Les enfants de 3 ans à 15 ans seront accueillis du 07 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017

De par l'éloignement des deux structures une navette est mise en place entre les accueils de loisirs de Bézu et Vesly

L'accueil de loisirs **maternel d'Etrepagny** accueillera les enfants de 3 à 5 ans et sera ouvert du 10 juillet 2017 au 11 août 2017

L'accueil de loisirs **primaire d'Etrepagny** accueillera les enfants de 6 ans à 12 ans et sera ouvert du 10 juillet 2017 au 11 août 2017.

L'accueil de loisirs de **Longchamps** accueillera les enfants de 6 ans à 12 ans et sera ouvert du 10 juillet 2017 au 28 juillet 2017.

Votre enfant entre au collège, il a la possibilité d'être accueilli à la journée sur le groupe des 11/15 ans, vous pouvez le déposer soit sur l'accueil de loisirs de Bezu ou celui de Vesly

Le dossier « famille » et « enfant » est constitué (ou mis à jour) une fois par an : en général au moment de la rentrée scolaire, ou au moment de la première inscription au cours de l'année scolaire en cours.

Pour toute première inscription, il vous est demandé de fournir des documents suivants :

- • Le carnet de santé de l'enfant (page des vaccins uniquement)

- • Une attestation d'assurance en cours de validité
- • Votre numéro de sécurité sociale
- • votre numéro d'Allocataire CAF (si MSA ou autre régime fournir le dernier avis d'imposition sur le revenu)

Le portail famille : Un nouveau service aux familles

Le portail famille est un service sur internet qui permet par le biais de votre adresse mail :

- de suivre et mettre à jour votre dossier famille et enfant
- d'inscrire votre enfant sur les accueils de loisirs pendant la période d'inscription
- de suivre votre facturation et vos règlements